



LIBÉ.FR

### Libertés syndicales : «Les attaques viennent de tout bord et sont quasi systématiques»

La CGT dénonce les atteintes au droit de manifester et de faire grève, et «les graves préjudices subis par des représentants des salariés». Des entraves qui se multiplient en pleine mobilisation contre la réforme des retraites, explique Céline Verzeletti, secrétaire confédérale du syndicat, dans une interview sur *Libé.fr*. PHOTO BOBY



Les causes de l'incendie de l'usine Lubrizol, à Rouen, restent indéterminées. PHOTO PHILIPPE LOPEZ, AFP

# Lubrizol mis en examen pour «atteinte grave» à l'environnement

**Le parquet de Paris a révélé jeudi que l'entreprise serait poursuivie pour des manquements en matière de sécurité, à l'origine de la pollution de l'eau après l'incendie du site rouennais le 26 septembre.**

Par **ISMAËL HALISSAT** et **SYLVAIN MOUILLARD**

Cinq mois après l'incendie de son usine de produits chimiques à Rouen, la filiale Lubrizol France a été mise en examen lundi, même si l'an-

nonce n'en a été faite que jeudi. «Les infractions visent des obligations de sûreté prévues en cas d'incendie que l'entreprise n'a manifestement pas respectées et qui auraient dû permettre d'éviter une pollution de l'eau», explique une source judiciaire contactée par *Libération*. Cette mise en examen ne concerne donc pas directement les dégâts du long panache de fumée qui avait survolé la région le 26 septembre.

Selon un communiqué du parquet de Paris, la société, qui produit des additifs pour lubrifiants industriels sur ce site classé Seveso seuil haut et qui n'a pas répondu aux sollicitations de *Libération*, est mise en cause pour «déversement de substances nuisibles dans les eaux» et pour des manquements dans

l'exploitation de son usine ayant porté une «atteinte grave» à l'environnement. L'entreprise NL Logistique, située juste à côté du site de Lubrizol et qui stockait notamment 1691 tonnes de produits appartenant à sa voisine, a quant à elle été placée sous le statut de témoin assisté. Quant aux origines du sinistre, «à ce stade de l'information judiciaire, les investigations menées ne permettent pas de déterminer les causes de l'incendie ni

de localiser son origine», précise le procureur de la République.

«Exigeant». Pour Corinne Lepage, avocate de l'association *Respire*, qui s'est constituée partie civile, il s'agit d'une «étape tout à fait importante» dans le processus judiciaire, même si elle pointe l'absence de mise en examen, en l'état actuel des choses, pour «mise en danger de la vie d'autrui». Simon de Carvalho, coprésident de

l'association des sinistrés de Lubrizol, salue le travail des juges d'instruction. «Il faut que l'enquête continue à suivre son cours et que Lubrizol soit condamnée à juste valeur, à la hauteur des dégâts causés par l'incendie sur les gens ou la nature.»

Olivier Blond, président de l'association *Respire* et de son antenne de Rouen, se félicite de «l'efficacité de la justice»: «Même s'il faut respecter la présomption d'innocence, cette mise en examen va dans le sens de la série d'irrégularités constatées dans cette usine depuis 2013 et la fuite de mercaptan», un gaz malodorant et toxique à forte dose. «Ce qui est plus inquiétant, c'est que les services de surveillance de l'Etat, censés inspecter ce genre de site, ne soient pas aussi efficaces.»

Autre «bonne nouvelle», selon lui: l'obligation faite à Lubrizol, placée sous contrôle judiciaire, de constituer une «sûreté» de 4 millions d'euros pour payer d'éventuelles réparations. «L'ampleur de cette provision tranche avec l'amende de 4000 euros qui avait été infligée à Lubrizol après la fuite de 2013. On est face à un problème très sérieux, une marée noire en cœur de ville, note Olivier Blond. Quand on construit une usine classée Seveso seuil haut en zone urbaine, il faut être extraordinairement exigeant en matière de sécurité. L'enquête dira si des irrégularités, petites ou grandes, ont été commises. Le but, c'est d'empêcher de nouvelles catastrophes de ce genre.»

**Inspections.** L'incendie du 26 septembre avait provoqué la combustion de près de 10000 tonnes de produits chimiques, formant un panache de fumée noire de 22 kilomètres de long et des retombées de suies dans plusieurs départements du nord de la France. Une enquête judiciaire avait été ouverte dans la foulée pour comprendre comment l'incendie avait pu causer de tels dégâts au sein de l'usine Lubrizol, entreprise sous le contrôle du milliardaire américain Warren Buffett depuis 2011.

Outre ce processus judiciaire, divers fronts se sont ouverts depuis septembre. Ainsi, les conséquences pour la santé des habitants touchés par les fumées et les retombées de suies restent difficiles à mesurer, et nécessiteront des études d'impact à long terme. Il y a deux semaines, la mission d'information parlementaire constituée après la catastrophe a rendu ses conclusions. Et la ministre de la Transition écologique, Elisabeth Borne, a dévoilé un plan d'action gouvernemental. Principale mesure: l'augmentation de 50% des inspections annuelles des sites classés grâce à un allègement des tâches administratives des inspecteurs. Un «vœu pieux», pour le président de la mission d'information, le député socialiste de Seine-Maritime Christophe Bouillon, qui recommandait de son côté le recrutement de 200 personnes. ◀

**«Cette mise en examen va dans le sens de la série d'irrégularités constatées dans cette usine depuis 2013.»**

**Olivier Blond** président de l'association *Respire* et de son antenne de Rouen